



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°4625 du 06/11/2013

Dates de passation de l'épreuve externe certificative « CE1D » de l'année scolaire 2013-2014 – Nouvelles dispositions

#### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
  - libre confessionnel
  - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : secondaire ordinaire / spécialisé

#### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

#### Période de validité

- A partir du
- Du 04/11/2013 au 30 /06/2014

#### Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

#### Mot-clé :

Modalités pratiques – CE1D

#### Destinataires de la circulaire

- À Monsieur le Ministre-Président du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, libre subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux directions des établissements d'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, organisé ou subventionné par Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux membres des Services d'Inspection de l'enseignement secondaire et spécialisé ;
- Aux vérificateurs de l'enseignement **secondaire**.

#### Pour information :

- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux associations de parents.

#### Signataire

Administration : Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique

#### Personnes de contact

Service général du Pilotage du Système éducatif

Nom et prénom	Téléphone	Email
Iris Vienne	02 690 80 64	iris.vienne@cfwb.be
Sébastien Delattre	02 690 81 91	sebastien.delattre@cfwb.be

Madame,  
Monsieur,

La circulaire n° 4458 du 14 juin 2013 relative aux dates de passation des épreuves externes certificatives et non certificatives pour l'année scolaire 2013-2014 fixait notamment les dates de passation des épreuves liées à l'octroi du CE1D ([http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do\\_id=4681](http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=4681)).

Ces dates rendent pour quelques établissements l'organisation des conseils de classes très complexe.

Dès lors, pour répondre aux difficultés de certaines écoles, deux horaires ont été établis :

**Horaire 1 - communiqué dans la circulaire n° 4458 :**

- lundi 16 juin pour l'épreuve de mathématiques (matin) ;
- mardi 17 juin pour l'épreuve de français (matin) ;
- jeudi 19 juin pour l'épreuve écrite de langues modernes 1 (matin) ;
- jeudi 19 juin après-midi et vendredi 20 juin toute la journée pour l'épreuve d'expression orale de langues modernes 1.

**Horaire 2 :**

- jeudi 12 et vendredi 13 juin toute la journée pour l'épreuve d'expression orale de langues modernes 1 ;
- lundi 16 juin pour l'épreuve de mathématiques (matin) ;
- mardi 17 juin pour l'épreuve de français (matin) ;
- jeudi 19 juin pour l'épreuve écrite de langues modernes 1 (matin).

Les écoles sont invitées à choisir l'un des deux horaires pour organiser leur session d'examens.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN